

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2025

PROROGER LE DISPOSITIF D'EXPÉRIMENTATION FAVORISANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ACCÈS À CERTAINES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC - (N° 763)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
Mme Herouin-Léautey, rapporteure

ARTICLE 2

À la fin, substituer à la date :

« 30 décembre 2027 »

la date :

« 31 mars 2028 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tenir compte du report de la fin de l'expérimentation proposée à l'article 1^{er} au 31 août 2028.

Afin de disposer du rapport d'évaluation plusieurs mois avant la fin de l'expérimentation tout en ayant suffisamment de recul pour tirer le bilan de l'expérimentation des concours « Talents » (c'est-à-dire jusqu'aux concours organisés en 2027), le présent amendement propose de fixer la date de remise du rapport d'évaluation au 31 mars 2028.